



Syndicat du Personnel  
Banques-Assurances  
CGT Auvergne-Limousin  
Section Caisse d'Epargne

## LA MAUVAISE REPUTATION

Février 2008

Alors que la presse révèle à propos du « Monopoly à CHARLY »,

- L'ampleur abyssale des moins values potentielles générées : **1,9 Md €** pour Natixis, **600 M€** pour Nexity... pour les plus significatives.
- La prodigalité récurrente de « CHARLY Mégalo » lors de ses dernières acquisitions :
  - ♦ Une offre trois fois plus élevée que celle du Crédit Agricole pour Meilleurtaux.com
  - ♦ Une offre deux fois plus élevée que la 2<sup>ème</sup> offre la plus élevée pour BTK (Banque Tuniso-koweitienne)

... le communiqué de presse du Conseil de Surveillance de la CNCE en date du 31 janvier 2008, destiné initialement à rassurer, est pour le moins inquiétant, surtout en ne cessant d'afficher la collusion chronique qu'il entretient avec le Directoire dont il est l'organe de surveillance : « ...Les participations industrielles dans les sociétés cotées et consolidées par le GCE ne sont pas valorisées en considération de leurs cours de Bourse, mais sur leurs perspectives de résultat à moyen terme. En outre, ces valorisations sont sans incidence sur les fonds propres prudentiels du Groupe Caisse d'Epargne... »

En d'autres termes, « CHARLY Mégalo » peut persister dans son jeu favori et laisser libre cours à sa légendaire prodigalité, dans la mesure où cela n'a pas d'incidence sur les fonds propres du Groupe.

Dans ce contexte, il relève alors de la normale des choses qu'à propos de « perspectives de résultat à moyen terme » ce même Conseil :

→ ... soit assez peu disert quand à celles de **CIFG** (ex filiale de Natixis) qui au demeurant n'a nécessité, fin novembre 2007, qu'une **modeste recapitalisation de 1,5 Md \$** (avec les Banques Populaires) soit 750 M \$ chacun (500 M €).

*Et l'addition ne s'en tiendra certainement pas là !*

→ ... peu disert également quant aux autres incidences de la crise des « subprimes » pour le Groupe.

→ ... et prétende, à l'unisson de son Directoire, que l'augmentation de capital de la CNCE qui est en cours, ne serait liée qu'à la seule mise en œuvre de la directive Bale II !



La non anticipation d'une directive réglementaire connue depuis 2004 ne suscite aucune interrogation de l'instance de surveillance, qui remercie et renouvelle sa confiance à notre CHARLY national : « Le conseil remercie et renouvelle sa confiance au président du directoire Charles Milhaud et au directeur général Nicolas Mérimol pour poursuivre la conduite des réformes profondes et courageuses engagées et à venir. »

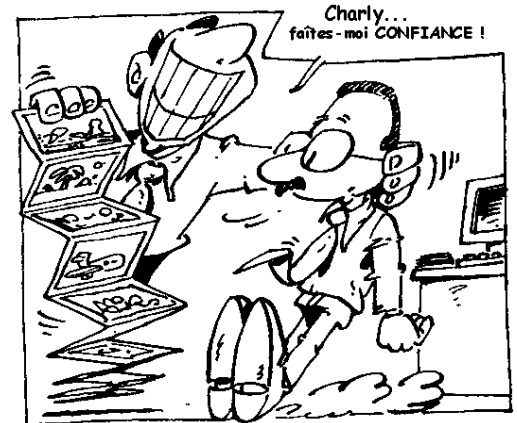
Point d'interrogation non plus quant au **ratio de 8,50 %** applicable à notre Groupe au lieu du minimum réglementaire de 8 %.

→ Est-ce une décision propre de la CNCE ?

Bien que cela aurait pu faire partie de l'étalage de la démesure ambiante, sans l'écartier complètement, nous ne souscrivons pas à cette explication pour la seule et bonne raison que le dispositif prudentiel Bale II prévoit la possibilité pour les autorités de supervision (*Commission Bancaire*) d'imposer la constitution de fonds propres supérieurs au minimum réglementaire en fonction du profil de risque de chaque banque. Parmi les risques complémentaires analysés figurent les risques de liquidité, de concentration, de taux et de réputation.

En termes de réputation, il est indéniable que celle de Charles MILHAUD atteint certains sommets.

Ainsi, Laurent MAUDUIT, auteur il y a 2 ans dans les colonnes du « Monde » d'un article fameux titré « *Les jongleries dispendieuses de l'Ecureuil* » rappelle dans son enquête récente sur « *La crise financière des Caisses d'Epargne* », quelques unes des indignations suscitées parmi les autorités morales du monde financier :



- Daniel LEBEGUE (*Président de l'institut Français des Administrateurs*) : « va-t-on enfin se décider à mettre à l'écart de la présidence de l'un de nos plus grands groupes, un homme (Charles Milhaud) qui ne respecte ni sa parole ni l'éthique professionnelle ? C'est une décision qui relève de la responsabilité du conseil de surveillance de la CNCE et le cas échéant, de la commission bancaire, chargée de veiller à l'honorabilité des dirigeants, et du ministre des finances, qui donne son agrément à la nomination du président du directoire des CEP. »
- René BARBIER DE LA SERRE (*ex président du Conseil des Marché Financiers*) : « Je suis profondément étonné par la désinvolture avec laquelle la CNCE traite sa propre signature (...) Dans la vie économique courante, il n'y a pas d'échange sans respect des engagements pris. On aurait tort de penser que la vie financière fonctionne différemment : les marchés requièrent régulation et éthique. »

Sur ces bases, certains affirment que, le matin en se rasant, « CHARLY » entonne :

« *Tout le Monde médit de moi*

... *Sauf Yves HUBERT (1) ça va de soi* »

(1) Yves HUBERT, *Président du Conseil de Surveillance de la CNCE*

Seulement en bout de course, ce qui est le plus affligeant dans cette affaire, c'est que cette « stratégie » de la dilapidation des fonds propres, pour involontaire qu'elle soit (*sic !*), couronnée d'échecs répétés et ajoutée, qui plus est, à la banalisation du Livret A, va servir la CNCE dans sa justification des régressions sociales au travers des fusions, mutualisations, sous-traitances, réductions de points de vente et autres réductions de Personnel,... sans oublier les dépréciations salariales et autres dépeçages d'acquis existants !



D'autant que, dans la course à la diminution du coefficient d'exploitation, avec le PNB et les charges de Personnels comme composants, avec tout ce qui nous tombe dessus... vous aurez facilement trouvé le composant qui sera privilégié par la Direction !!!

**Vos élus SPBA/CGT, un véritable contre-pouvoir.**